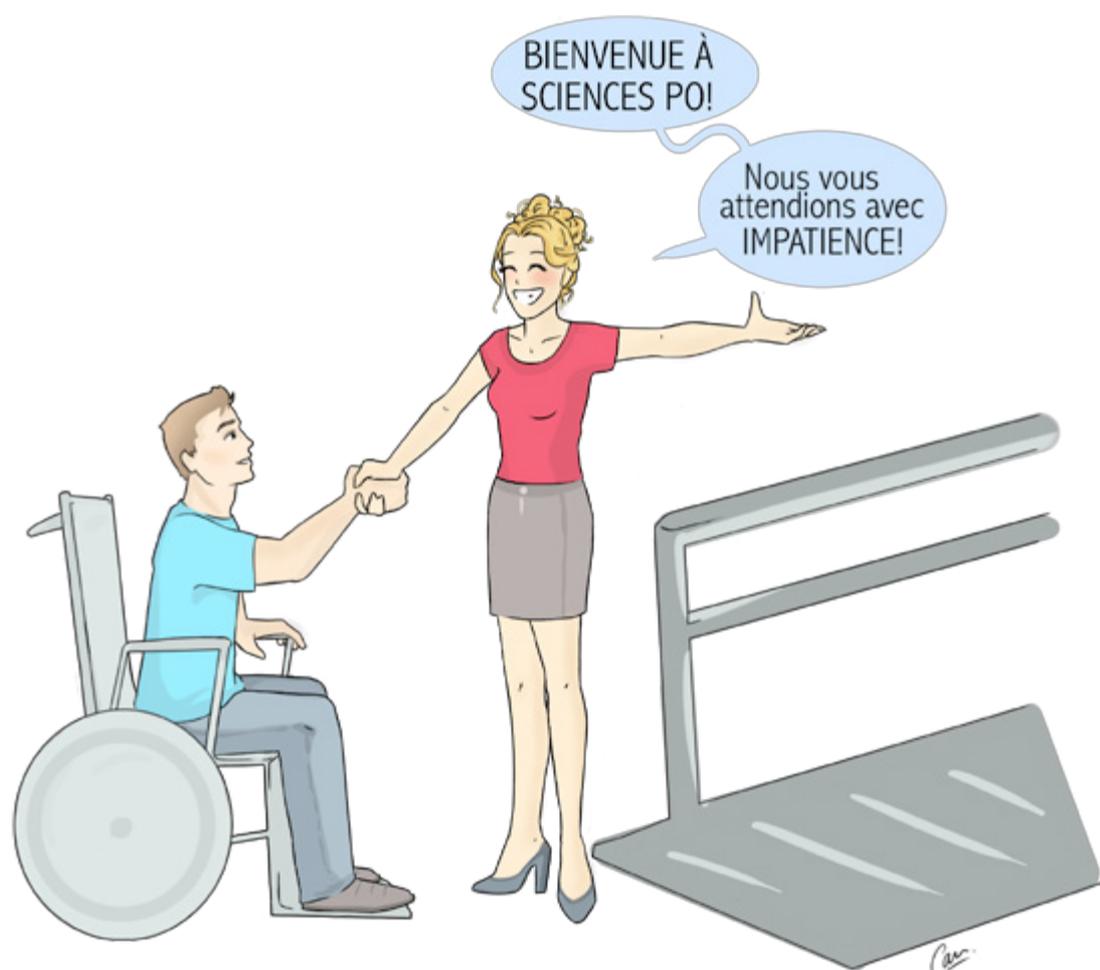


# SciencesPo

## GUIDE DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP





## Le handicap à Sciences Po, un engagement pionnier



Depuis 2001, Sciences Po mène une ambitieuse politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les élèves talentueux d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel.

Le programme Sciences Po accessible s'inscrit au cœur de cette politique. C'est un engagement solide, volontariste et responsable qui ouvre les portes de Sciences Po aux élèves en situation de handicap et les accompagne tout au long de leur parcours, du concours d'entrée à l'insertion dans la vie active.

Lancé en 2008, ce programme est désormais l'affaire de tous à Sciences Po. En témoigne la signature de la « Lettre d'engagement sur l'accessibilité » de 2013, qui fixe des objectifs communs et mobilise les élèves, les enseignants et les salariés.

En sept ans, le nombre d'étudiants en situation de handicap a été multiplié par cinq. La progression de ce nombre nous invite à aller plus loin dans notre capacité à accueillir tous les talents, quelle que soit leur situation particulière.

Ce guide, en facilitant le quotidien et les apprentissages de tous, sera, nous l'espérons, un des outils de cette ouverture.

FRÉDÉRIC MION

## Sommaire

<b>Le handicap à Sciences Po .....</b>	<b>3</b>
<b>Le programme Sciences Po accessible .....</b>	<b>6</b>
<b>À qui s'adresse ce guide ? .....</b>	<b>9</b>
Définition du handicap et cadre réglementaire	9
Extrait de la loi du 11 février 2005	9
Comment obtenir le statut de personne handicapée ?	9
À quoi sert ce statut ?	10
<b>Admissions &amp; inscriptions : premières étapes .....</b>	<b>13</b>
Examen d'entrée : passer les épreuves sereinement	13
Vous êtes admis ? déclarer un handicap	14
S'inscrire & se réinscrire	14
<b>Suivre ses cours &amp; s'organiser dans son travail ....</b>	<b>16</b>
Dès votre admission	16
Avant le début des cours	16
Pour vous faciliter la vie tout au long de l'année	17
L'accessibilité numérique : mode d'emploi	18
Dès le début des cours	20
<b>Se documenter : la bibliothèque .....</b>	<b>23</b>
Droits et services spécifiques	23
Prêts et retours facilités	23
Accès et équipements	24
Ressources électroniques	25

<b>Participer à la vie étudiante</b>	<b>26</b>
Semaine d'intégration	26
Vie syndicale	26
Vie associative	26
Sports & arts	27
Calendrier : les temps forts de votre année !	28
<b>Étudier en toute sérénité</b>	<b>29</b>
Logement	29
Aide sociale	29
Santé	32
<b>Préparer son avenir professionnel</b>	<b>35</b>
<b>Partenaires : des entreprises engagées</b>	<b>36</b>
<b>Quelques consignes de sécurité</b>	<b>39</b>
En cas d'alerte	39
En cas d'évacuation	40
Les lieux de rassemblement à connaître	42
<b>S'orienter</b>	<b>42</b>
Campus de Paris	45
Campus en région	45

## Le programme Sciences Po accessible

En 2008, Sciences Po a lancé son programme Sciences Po accessible afin de déployer un ensemble de mesures destiné à compenser le handicap des étudiants.

Ce programme soutenu financièrement par des entreprises partenaires (voir page 36) permet de :

- financer les aménagements techniques ou humains, l'achat de matériels collectifs (logiciels, mobiliers adaptés, traduction...) et individuels (loupes...),
- proposer des bourses de mobilité pour la 3<sup>e</sup> année à l'étranger,
- bénéficier de contacts privilégiés avec les entreprises partenaires pour les recherches de stages,
- profiter des conseils de mentors, collaborateurs au sein des entreprises partenaires.

Ce programme suit les orientations de la politique handicap définie par Sciences Po.

### **Votre contact :**

Elsa Gérout

Responsable Handicap

[elsa.gerout@sciencespo.fr](mailto:elsa.gerout@sciencespo.fr)

01 45 49 59 80

**Vous trouverez à différents endroits de ce guide des “QR codes” pour accéder à des informations détaillées ou géolocaliser des services. Pour les lire, il vous suffit de télécharger une application spécifique sur votre smartphone.**





## À qui s'adresse ce guide ?

### DÉFINITION DU HANDICAP ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent. Ce guide est là pour vous informer sur les services mis à votre disposition, à chaque étape de votre vie étudiante, de l'admission à la recherche d'emploi.

Il vous accompagne également dans les démarches à accomplir. La première d'entre elles concerne la reconnaissance administrative de votre situation de handicap.

#### “ Extrait de la loi du 11 février 2005

*Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.*

### COMMENT OBTENIR LE STATUT DE PERSONNE HANDICAPÉE ?

En France, la situation de handicap est reconnue par l'État. Le statut de personne handicapée est délivré par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH), qui siège au sein des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

Si vous souhaitez obtenir ce statut, il faut s'adresser à la MDPH de votre département de résidence. Pour les étudiants étrangers, le remplissage de ce dossier peut se faire au bout de trois mois de présence sur le sol français.



**La durée de traitement de ce formulaire est assez longue, il faut s'y prendre à l'avance !**

### À QUOI SERT CE STATUT ?

Ce statut de personne handicapée ouvre des droits. Il vous permet de bénéficier de certaines aides de la MDPH très utiles pour vos études (aides techniques, aides aux trajets, véhicule adapté, assistant de vie universitaire, etc.).

Il vous permet aussi d'avoir accès aux aides proposées par Sciences Po et notamment la gratuité des frais de scolarité (voir en page 30). L'obtention d'un statut de « travailleur handicapé » n'est pas un acte rendu public. La démarche engagée est individuelle et confidentielle. Une fois son statut acquis, c'est à vous d'informer Sciences Po, vos enseignants, et plus tard votre employeur.

**Site web : [www.mdph.fr](http://www.mdph.fr)**





## Admissions & inscriptions : premières étapes

### EXAMEN D'ENTRÉE : PASSER LES ÉPREUVES SEREINEMENT

Vous êtes candidat ? Sciences Po vous propose des aménagements individuels pour les épreuves écrites et/ou orales, adaptés à vos besoins et à vos prescriptions médicales (sur présentation d'un justificatif officiel établi notamment par la MDPH, le Rectorat, la médecine universitaire...) :

- Majoration du temps d'épreuves :  $\frac{1}{3}$  ou  $\frac{1}{4}$  temps supplémentaire, compensation de pauses.
- Secrétaire d'examen : retranscription du sujet et de la composition sous la dictée du candidat.
- Composition sur ordinateur portable (prêté et contrôlé par l'institution).
- Traduction Braille des sujets.
- Sujets agrandis et/ou adaptés dans la forme.
- Reconnaissance vocale.
- Traduction langue des signes (LSF/LPC).
- Accessibilité des locaux, accompagnateurs, et ergonomie du poste de composition.

Par ailleurs, le site web des admissions et le dossier de candidature en ligne sont accessibles.



**Le secrétaire d'examen ne corrige pas, ne surveille pas, et ne donne aucun conseil ni orientation sur le traitement du sujet.**

## VOUS ÊTES ADMIS ? DÉCLARER UN HANDICAP

Pour bénéficier du suivi, des aides et de l'accompagnement proposés par Sciences Po tout au long de votre scolarité, nous vous remettons, lors de l'inscription, un « dossier accueil & scolarité étudiant en situation de handicap ». Une fois rempli, nous vous invitons à retourner ce formulaire sous pli cacheté au Pôle Santé de Sciences Po (voir p. 32). Grâce à ces informations, le Pôle Santé pourra nous aider à élaborer la compensation de votre handicap et un protocole de sécurité adaptés.

## S'INSCRIRE & SE RÉINSCRIRE

Admis ? Réinscription ? Le pôle Accueil administratif vous accompagne dans vos démarches :

- L'affiliation à la Sécurité Sociale.
- Le recouvrement des droits de scolarité : une exonération totale est prévue pour les étudiants en situation de handicap reconnue (voir page 30).
- La délivrance de la carte d'étudiant.

Le pôle Accueil administratif est ouvert du lundi au jeudi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, et le vendredi de 9h30 à 12h. En période de campagne d'inscription, l'accueil est ouvert en continu.

### **Votre contact :**

Sophie Annet  
Accueil Administratif  
sophie.annet@sciencespo.fr  
9, rue de la Chaise  
75007 Paris



## Suivre ses cours & s'organiser dans son travail

### DÈS VOTRE ADMISSION

Contactez le Pôle Handicap pour nous signaler vos besoins dès les résultats de votre admission ou à la rentrée universitaire... c'est le moyen de faire connaissance et de vous guider tout au long de votre parcours universitaire à Sciences Po, quel que soit votre campus.

#### **Vos contacts :**

Pôle Handicap

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30

56, rue des Saints-Pères, 75007 Paris

bureau 206, premier étage

Sur rendez-vous : [claire.seconde@sciencespo.fr](mailto:claire.seconde@sciencespo.fr)

Tél. 01 45 49 51 19

### AVANT LE DÉBUT DES COURS

#### **Emploi du temps**

Nous vous aidons à adapter votre emploi du temps en fonction de vos besoins. Indiquez-nous vos contraintes horaires avant la saisie de l'inscription pédagogique de l'ensemble des étudiants.

#### **L'accompagnement, la prise de notes et les lecteurs accompagnateurs**

Le Pôle Handicap recrute des vacataires ou un accompagnateur spécialisé pour vous aider. Cette demande peut également être mise en place en septembre et/ou en cours d'année universitaire.

## Visite des sites de Sciences Po

Une instructrice en locomotion est disponible sur rendez-vous pour vous aider à vous repérer à Sciences Po.

Un plan tactile se trouve dans l'entrée du 27, rue Saint-Guillaume. Des balises sonores de guidage sont installées à l'entrée du 27, rue Saint-Guillaume et du 13, rue de l'Université.

### POUR VOUS FACILITER LA VIE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Une **cafétéria accessible** avec des micro-ondes vous est réservée sur le site du 13, rue de l'Université (voir plan en p. 46). Des tables adaptées et un espace repos sont à votre disposition pendant la journée.
- Des **casiers** pour les étudiants en mobilité réduite ou qui ne peuvent porter leurs livres sont à disposition. Demandez une clef au pôle handicap dès la rentrée.
- Des **cartes ascenseurs** sont à votre disposition ainsi que du matériel informatique adapté.
- De nombreux **amphithéâtres** sont équipés de boucles magnétiques :



*flashez le QR Code  
pour les localiser*

- Des **salles de repos** sont à votre disposition :



*flashez le QR Code  
pour les localiser*

- Du **prêt de matériels individuels** est disponible à la bibliothèque (amplificateur de sons, loupes...).

## L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE : MODE D'EMPLOI

Sciences Po rend peu à peu accessibles les sites web et les applications qu'elle déploie, selon le référentiel officiel RGAA. En juillet 2015, vingt sites web sont accessibles, ainsi que certaines applications.

Pour savoir si le site ou l'application que vous visitez est accessible :

- tabulez en début de page : les sites accessibles proposent une barre d'évitement, avec les liens « Aller au contenu », « Navigation corporate », « Navigation principale », « Recherche » ;
- le bas de page propose un lien « L'accessibilité du site ».

D'autre part, le site « Outils en ligne », lui-même accessible, vous fournit toutes les explications nécessaires sur les outils numériques proposés par Sciences Po.

### **Votre contact :**

Ève Demazière,  
référente accessibilité numérique  
[eve.demaziere@sciencespo.fr](mailto:eve.demaziere@sciencespo.fr)



## DÈS LE DÉBUT DES COURS

### Les eCours

Si vous êtes absent, si vous souhaitez compléter vos notes, ou si vous avez besoin de réviser avant vos examens, certains cours magistraux sont filmés puis mis à votre disposition sur la plateforme **Moodle**.

### Le temps majoré aux examens

Pour bénéficier d'aménagements de scolarité et de temps majoré aux examens, il faut obligatoirement demander son **attestation** auprès de la Médecine interuniversitaire Paris Descartes. Tél. 01 42 86 21 29, au 45, rue des Saints-Pères 75006 Paris (accessible) muni de :

- Votre carte d'étudiant.
- Votre dossier médical ou certificat de votre médecin traitant datant de moins de 3 mois.
- L'attestation, valable pour l'année universitaire, vous sera délivrée. Elle est à remettre au pôle Handicap.

Pour être prises en compte, les demandes de temps majoré doivent nous parvenir **au minimum 15 jours** avant les galops et examens.



**Pensez à prendre rendez-vous dès le mois de septembre.**

## Préparation au test d'anglais IELTS

Des **sujets adaptés** aux étudiants malvoyants et non voyants peuvent être proposés. Contacter le service des langues, au moins 3 mois avant la date de l'examen.

### Vos contacts :

johanna.starzyk@sciencespo.fr

martine.desauguste@sciencespo.fr

## Préparation de la troisième année à l'étranger

Sciences Po vous aide à préparer votre départ. Pour organiser votre projet, prenez contact avec le Collège universitaire (responsable du suivi des élèves de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année).

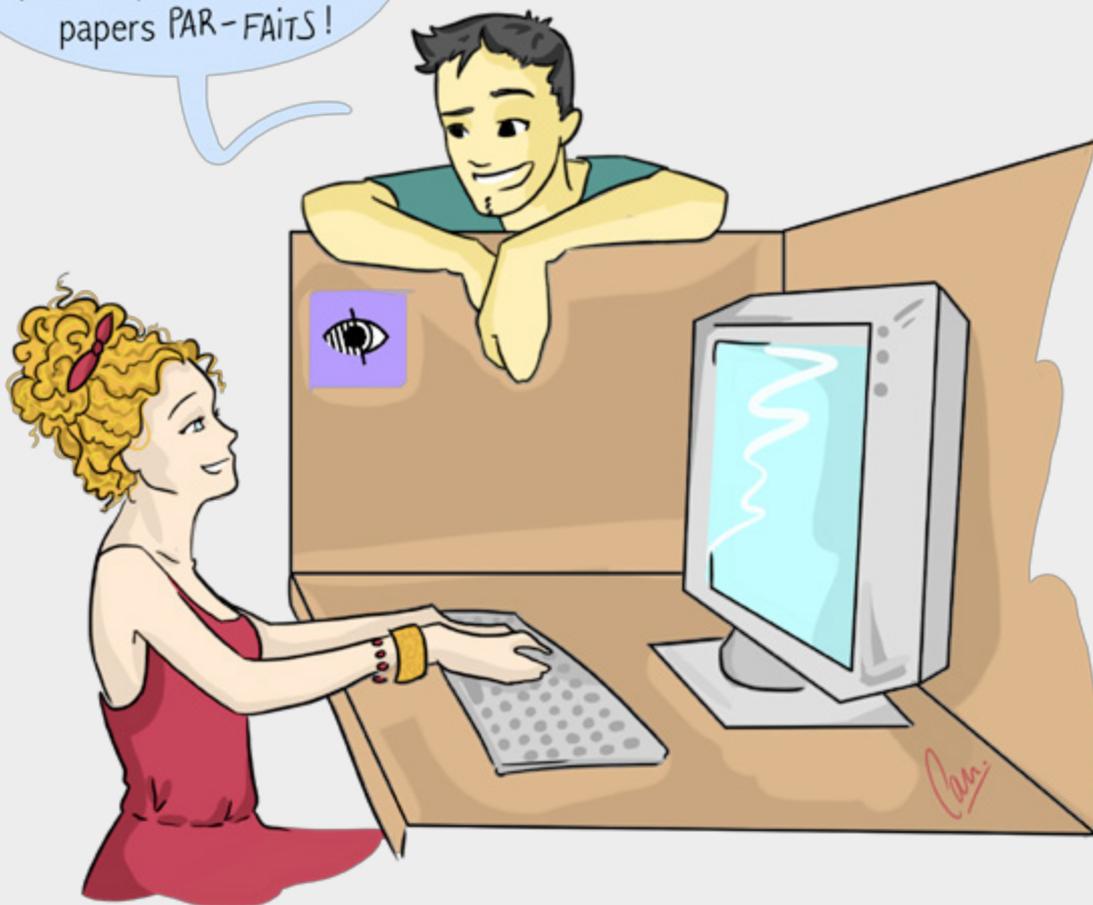
Pour étudier la compensation du handicap dans le pays de votre destination, et solliciter une bourse de mobilité (voir page 30) :

→ **prenez contact avec le Pôle Handicap**

Pour effectuer vos recherches de stage :

→ **prenez contact avec le Service Carrières (voir p. 35)**

Ça y'est, c'est officiel:  
Tu n'as plus d'excuses  
pour ne pas rendre des  
papers PAR-FAITS !



## Se documenter: la bibliothèque

**Le site web de la bibliothèque est accessible, son catalogue en ligne le sera courant 2016.**

### DROITS ET SERVICES SPÉCIFIQUES

La bibliothèque de Sciences Po met à votre disposition différents services pour :

- Rassembler pour vous tous les documents dont vous avez besoin.
- Faire les prêts.
- Rechercher les ouvrages en rayon.
- Faire les photocopies et impressions.
- Vous faire visiter la bibliothèque et vous présenter les outils à votre disposition.
- Activer votre carte d'étudiant pour vous permettre d'utiliser l'ascenseur professionnel du bâtiment du 30, rue Saint-Guillaume.
- Prêt de matériels individuels destinés à la compensation du handicap.

### PRÊTS ET RETOURS FACILITÉS

Vous pouvez restituer les documents empruntés à tous les accueils de la bibliothèque.

- Vous pouvez nous demander des prolongations exceptionnelles de vos prêts.

## ACCÈS ET ÉQUIPEMENTS

### **Site du 30, rue Saint-Guillaume**

À l'étage -1, deux cabines insonorisées sont équipées de logiciels et d'outils spécifiques :

- Jaws, zoom text, omnipage pro 17, Adobe Digital edition (pour la lecture d'e-books).
- Quatre PC avec clavier braille reliés aux imprimantes (noir et blanc et couleur).
- Un agrandisseur d'image.
- Une machine à lire par cabine.
- Une imprimante braille.
- Une loupe numérique.
- Une imprimante par cabine.
- Un scanner par cabine.

### **27, rue Saint-Guillaume, rez-de-chaussée**

- Deux tables réhaussables équipées d'un Mac et d'un PC.

### **27, rue Saint-Guillaume, 1<sup>er</sup> étage**

- Deux « carrels » (salles) de travail en groupe accessibles.

Les lecteurs accompagnateurs mis à disposition par le Pôle Handicap travaillent avec les étudiants dans ces salles.

## RESSOURCES ÉLECTRONIQUES

- « **Vocale Presse** » pour accéder aux journaux au -1 du 30, rue Saint-Guillaume.
  - ✓ Cabine A : **Le Monde, Le Figaro, Libération et Courrier International.**
  - ✓ Cabine B : Le Monde en accès direct.
- Un accès direct sur votre poste personnel pour **Le Monde.**
- Certaines bases de données, notamment celles éditées par Cambridge University Press, sont entièrement accessibles.

### **Vos contacts :**

samia.khelifi@sciencespo.fr

01 45 49 55 58 ou 06 70 65 24 03

aline.assellie@sciencespo.fr

01 45 49 56 45 ou 01 45 49 53 82

## Participer à la vie étudiante

### SEMAINE D'INTÉGRATION

Elle s'adresse aux étudiants en première année du Collège universitaire (campus de Paris) et se déroule à l'extérieur de Sciences Po, dans Paris. Si besoin, nous pouvons organiser la venue d'un accompagnateur et un transport spécialisé.

### VIE SYNDICALE

Sciences Po est la réunion d'une structure privée, la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) et d'un établissement public, l'Institut d'Études Politiques de Paris (IEP de Paris), gouverné par trois Conseils où vous êtes représentés par des élus (comme les enseignants et les salariés de Sciences Po) :

- le **Conseil de direction**, principal organe de décision,
- la **Commission paritaire**, qui se prononce sur les questions pédagogiques et sur la vie de l'établissement,
- et le **Conseil scientifique**, qui assure la liaison entre l'enseignement et la recherche pour l'École doctorale.

### VIE ASSOCIATIVE

Chaque année, **plus de 100 associations** étudiantes participent à l'animation de la vie étudiante sur tous les campus de Sciences Po. Ces activités font partie intégrante du modèle éducatif de l'école, qui met l'accent sur la prise de responsabilités, le travail en équipe, l'expression publique, la citoyenneté et l'humanisme.

Cet engagement bénéficie d'un encadrement académique et peut être valorisé par des crédits ECTS.

Sciences Po compte **5 associations permanentes** : l'Association Sportive, le Bureau des Étudiants, le Bureau des Arts, Sciences Po Environnement, et la Junior Entreprise.

Les autres associations sont reconnues via une procédure annuelle à laquelle participent tous les étudiants.

## SPORTS & ARTS

Chaque semestre, les étudiants de Sciences Po sont invités à s'inscrire librement dans un ou plusieurs cours de sport et de pratique artistique. Ces cours sont organisés par la Direction de la Vie Universitaire en collaboration avec l'Association Sportive et le Bureau des Arts.

## CALENDRIER : LES TEMPS FORTS DE VOTRE ANNÉE !

- **Septembre** : cérémonie du diplôme de bachelor (Collège universitaire).
- **Octobre** : procédure de reconnaissance des associations.
- **Février** : élections des représentants syndicaux étudiants.
- **Printemps** : semaine des Arts & compétition inter-IEP (CRIT).
- **Juillet** : cérémonie du diplôme de master.



## Étudier en toute sérénité : logement, aide sociale & santé

### LOGEMENT

**Le pôle logement est à votre disposition pour vous aider dans votre recherche : [info.logement@sciencespo.fr](mailto:info.logement@sciencespo.fr)**

#### **Contact CROUS logement adapté :**

Catherine Swiecicki

[catherine.swiecicki@crous-paris.fr](mailto:catherine.swiecicki@crous-paris.fr)

Tél. 01 40 51 35 57

**Pour toute demande de logement accessible ou proche de Sciences Po dans les résidences CROUS, il est indispensable de remplir en ligne un Dossier Social Étudiant, et ce même si vous n'êtes pas boursier du CROUS !**

### AIDE SOCIALE

#### **Droits de scolarité & bourses**

Pour tous les résidents de l'Espace Économique Européen (EEE), les droits de scolarité à Sciences Po sont calculés en fonction des revenus de la famille. Chaque année, près d'un tiers des élèves ne paient pas de droits de scolarité.

Les élèves français et européens boursiers du CROUS sont non seulement exonérés de droits de scolarité, mais Sciences Po leur verse une bourse complémentaire importante.

Quant aux étudiants non ressortissants de l'Espace Économique Européen, ils peuvent bénéficier d'une bourse d'excellence Émile Boutmy, du nom du fondateur de Sciences Po.

### **L'exonération des frais de scolarité**

L'établissement octroie la gratuité des frais de scolarité pour les étudiants en situation de handicap reconnus par la CDAPH (Commission Départementale des Personnes Handicapées) ou mentionnés dans l'article L5212-13 du Code du travail.

Concernant les étudiants handicapés étrangers, l'exonération des frais de scolarité s'applique sur présentation d'une attestation temporaire de la Médecine Préventive Française. Cette formalité doit être confirmée à moyen terme par l'obtention d'un titre mentionné dans l'article L5212-13 du Code du Travail.

### **Les bourses de mobilité handicap**

Des bourses de mobilité handicap existent pour votre départ en 3<sup>e</sup> année à l'étranger. Les demandes se font via un dossier de candidature. Contactez le Pôle Handicap.



## SANTÉ

L'équipe du Pôle Santé est située au 56, rue des Saint-Pères, dans la cour (rez-de-chaussée). En cas de difficultés, les étudiants de Sciences Po peuvent venir consulter les thérapeutes du pôle santé : infirmière, médecin généraliste, psychologue, psychiatre & psychanalyste. Ils sont disponibles pour évaluer les situations de chacun et orienter, si nécessaire, vers d'autres professionnels.

Les entretiens peuvent aussi se dérouler en anglais.

### **Vos contacts**

**EN CAS D'URGENCE : 01 45 49 55 55**

#### **Accueil du Pôle Santé**

Pour toute prise de rendez-vous, contactez Marie-Dominique d'ANCHALD, assistante au Pôle Santé

- lundi, mercredi et vendredi : 9h - 13h
- mardi et jeudi : 13h30 - 17h30

Tél. : 01 45 49 51 76 ou

[marie.dominique.danchald@sciencespo.fr](mailto:marie.dominique.danchald@sciencespo.fr)

#### **Infirmierie (avec ou sans rendez-vous) :**

Chrystelle Welter, infirmière

- du lundi au jeudi, 9h - 13h et 14h - 17h30
- vendredi : 9h - 13h et 14h - 16h30

## **Médecine générale (sur RDV)**

Nous travaillons en collaboration avec le Service Interuniversitaire de Médecine Préventive-Promotion de la Santé (SIUMPPS) :

Université René Descartes-Paris 5  
45, rue des Saints-Pères  
1<sup>er</sup> étage porte T 145  
75006 PARIS  
Tél. : 01 42 86 21 29

## **Cellule d'écoute psychologique (sur RDV)**

Sciences Po offre aux personnes qui le souhaitent des entretiens relationnels individuels avec un professionnel visant à apporter soutien, écoute et conseils.

**Madame Alexandra CLAROU**, psychologue, est présente sur rendez-vous :

- mardi de 8h30 à 12h30
- mercredi de 11h30 à 13h30
- vendredi de 10h à 12h

**Docteur Olivier TARRAGANO**, psychiatre et psychanalyste, est présent sur rendez-vous (il parle français et anglais) :

- lundi de 14h15 à 15h45
- mercredi de 13h30 à 15h30
- vendredi de 14h15 à 15h45



## Préparer son avenir professionnel

Le Service Carrières de Sciences Po prépare, accompagne et facilite l'insertion professionnelle des étudiants. Dès la première année au Collège universitaire, et jusqu'à deux ans après la sortie de Sciences Po, il exerce sa mission aux côtés des équipes pédagogiques et constitue un point d'information central.

Ce service met à votre disposition un accompagnement spécifique. Vous souhaitez faire le point sur votre projet professionnel, vous vous interrogez sur votre recherche de stage ou d'emploi, vous voulez améliorer votre CV ou votre lettre de motivation et vous préparer aux entretiens ? Savoir comment aborder le handicap en entreprise ? Connaître la politique handicap des entreprises qui recrutent ?

Sous forme d'ateliers collectifs ou dans le cadre d'un entretien individuel, nous sommes à votre disposition pour vous recevoir.

Autre temps fort, chaque année, le Forum entreprises, principal rendez-vous de recrutement pour les étudiants de Sciences Po, qui bénéficie d'un dispositif d'accessibilité.

### **Votre contact :**

Fabrice Barthélemy  
fabrice.barthelemy1@sciencespo.fr  
01 45 49 53 07

## Partenaires : des entreprises engagées

Sciences Po reçoit le soutien d'entreprises engagées et responsables, soucieuses d'accompagner les efforts de l'institution en matière d'accessibilité.

Ces entreprises participent également à l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap. Elles proposent tout au long de l'année des rencontres, du mentorat avec des professionnels à des postes clés, ainsi que des offres de stages et d'emploi.

### Votre contact :

Pauline Chevallier  
 pauline.chevallier@sciencespo.fr  
 01 45 49 52 78





J'ai beau savoir que  
je ne dois cet ordinateur  
qu'à mon écriture ILLISIBLE  
de dyspraxique...

Je dois avouer que  
ça m'arrange beaucoup!



## Quelques consignes de sécurité

### EN CAS D'ALERTE

N'hésitez pas à signaler toute odeur de brûlé, tout colis suspect, début de malaise, accident corporel ou un début de sinistre.

- **Sur le campus de Paris**

- ✓ Contactez le PC Sécurité au **01 45 49 55 55** ou 01 42 22 48 52
- ✓ À défaut, adressez-vous aux accueils appariteurs.
- ✓ En l'absence de téléphone, vous pouvez aussi enfoncer la membrane plastique des boîtiers rouges d'alarme situés dans les couloirs. Cela alerte automatiquement le PC Sécurité.

- **Sur les campus en région**

- ✓ Prévenir directement un membre de l'administration (technicien, régisseur, secrétariat ou directeur) ou les pompiers par le 18.
- ✓ En l'absence de téléphone, vous pouvez aussi enfoncer la membrane plastique des boîtiers rouges d'alarme incendie situés dans les couloirs. Cela déclenche l'alarme incendie du bâtiment.

**Dans tous les cas, les secours extérieurs peuvent être directement appelés en composant le 18 ou le 15.**

## EN CAS D'ÉVACUATION

Une évacuation peut être ordonnée pour de multiples raisons, dont l'incendie. Elle est obligatoire. N'attendez pas une confirmation visuelle (fumées visibles) pour sortir vers les lieux de rassemblement. Ne stationnez pas dans les cours des bâtiments, ni dans la rue face aux entrées.

**Si votre handicap ne vous permet pas de sortir de manière autonome, il y a trois possibilités selon votre état :**

**Si vous pouvez être évacué par escalier avec assistance humaine :**

- ✓ L'agent de sécurité viendra à votre rencontre. Une aide sera désignée pour vous accompagner lors de la descente. Un brassard vert vous sera fourni afin de faciliter votre descente. Vous ne devez pas prendre l'ascenseur.

**Si vous pouvez être transporté en chaise d'évacuation :**

- ✓ Dirigez-vous vers un Espace d'Attente Sécurisé (EAS) : une salle de classe ou un bureau possédant une fenêtre sur rue et une porte fermée, ou à défaut, un palier d'escalier avec porte coupe-feu.
- ✓ Contactez le PC Sécurité au 01 45 49 55 55 pour vous signaler. Un agent muni d'une chaise d'évacuation viendra à votre rencontre pour vous évacuer par l'escalier de secours le plus proche.
- ✓ Vous ne devez pas prendre l'ascenseur.

## **Si vous ne pouvez pas être transporté en chaise d'évacuation :**

- ✓ Dirigez-vous vers un espace d'attente sécurisé (cf. page précédente). Contactez le PC Sécurité au 01 45 49 55 55 pour vous signaler.
- ✓ Vous ne devez pas prendre l'ascenseur, sauf ceux signalés par ce logo.



- ✓ Les sapeurs-pompiers viendront vous chercher.

## S'orienter

Chaque bâtiment est doté de ses propres règles d'évacuation.

### LES LIEUX DE RASSEMBLEMENT À CONNAÎTRE EN CAS D'ÉVACUATION

#### Campus de Paris:

Adresse	Arr.	Lieu de rassemblement
<b>117</b> , bd Saint-Germain	VI <sup>e</sup>	→ trottoir du bd St-Germain
<b>199</b> , bd Saint-Germain	VII <sup>e</sup>	→ trottoir du bd St-Germain
<b>2</b> , square de Luynes	VII <sup>e</sup>	→ trottoir de la rue de Luynes
<b>56</b> , rue Jacob	VI <sup>e</sup>	→ à gauche vers rue Jacob
<b>28</b> , rue des Saints-Pères	VII <sup>e</sup>	→ à gauche en sortant, trottoir rue St-Pères face à la Poste
<b>224</b> , bd Saint-Germain	VII <sup>e</sup>	→ trottoir du bd St-Germain
<b>13</b> , rue de l'Université	VII <sup>e</sup>	→ à gauche en sortant, face au 30, rue de l'Université

Adresse	Arr.	Lieu de rassemblement
<b>9,</b> rue de la Chaise	VII <sup>e</sup>	→ à droite, trottoir vers rue de Grenelle
<b>27,</b> rue Saint-Guillaume	VII <sup>e</sup>	→ jardin → trottoir du bd St-Germain
<b>30,</b> rue Saint-Guillaume	VII <sup>e</sup>	→ trottoir du bd St-Germain
<b>56,</b> rue des Saints-Pères	VII <sup>e</sup>	→ jardin → à gauche vers le trottoir du bd St-Germain
<b>98,</b> rue de l'Université	VII <sup>e</sup>	→ à gauche en sortant, rue de l'Université
<b>41,</b> rue du Four	VII <sup>e</sup>	→ rue du Four
<b>10,</b> rue de la Chaise	VII <sup>e</sup>	→ à droite, trottoir vers rue de Grenelle
<b>11,</b> rue de Grenelle	VII <sup>e</sup>	→ rue de Grenelle
<b>84,</b> rue de Grenelle	VII <sup>e</sup>	→ rue de Grenelle

- Campus de Menton** → Place Saint-Julien
- Campus de Dijon** → Avenue Victor Hugo, vers le jardin Darcy
- Campus du Havre** → Esplanade Richard Descoings face au bâtiment
- Campus de Nancy** → Cour intérieure vers l'École dentaire, près du parking
- 

**Vous trouverez ci-contre des “QR codes” pour accéder à des informations détaillées ou géolocaliser des services. Pour les lire, il vous suffit de télécharger une application spécifique sur votre smartphone, et de flasher le QRCode signalé par un contour en relief. Votre smartphone vous guidera jusqu’à l’entrée du bâtiment où les appariteurs vous indiqueront votre destination à l’intérieur du bâtiment.**

---

## CAMPUS DE PARIS

---



27, rue Saint Guillaume



56, rue des Saint-Pères



9, rue de la Chaise



199, boulevard  
Saint-Germain



28, rue des Saints-Pères



30, rue Saint-Guillaume



13, rue de l'Université



56, rue Jacob



117, boulevard  
Saint-Germain

## CAMPUS EN RÉGION

---



DIJON



LE HAVRE



MENTON



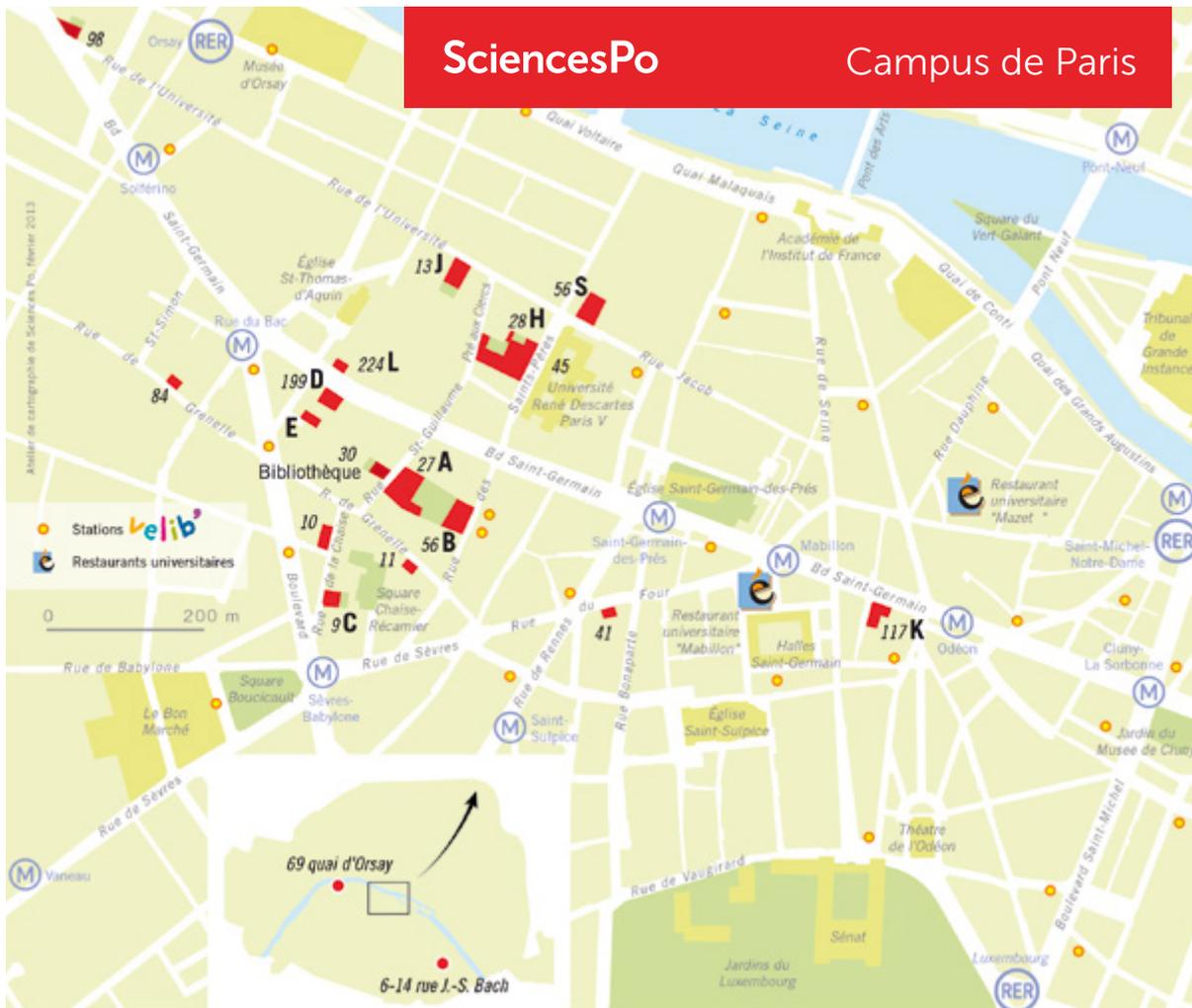
NANCY



POITIERS



REIMS

**CODES BÂTIMENTS**

**A** 27, rue St-Guillaume  
**B** 56, rue des Sts-Pères  
**C** 9, rue de la Chaise  
**D** 199, bd St Germain  
**E** 2, square de Luynes  
**H** 28, rue des Sts-Pères  
 13, rue Pré aux Clercs

**OÙ TROUVER ... CODE/ADRESSE BÂT.**

**Association des Sciences-Po** 26, rue St-Guillaume  
**Bibliothèque - (DRIS)** 25 et 30, rue St-Guillaume  
**Bibliothèque de l'École doctorale** D  
**Direction Générale (DG)** A  
**Direction Financière (DF)** E  
**Direct. des Aff. Inter. & des Échanges (DAIE)** J  
**Direction de la Communication (DCOM)** A  
**Direct. des Ress. Humaines (DRH)** L  
**Direct. des Aff. Juridiques et des Marchés (DAJ)** E  
**Direct. de la stratégie et du dév. (DSD)** A  
**Direction Scientifique (DS)** H  
**Executive Education** H  
**Librairie de Sciences Po** 30, rue St-Guillaume  
**Presses de Sciences Po** K  
**Service reprographie** J

**DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA SCOLARITÉ**

**Accueil adm., logement, bourses et aide sociale** C  
**Accueil et services aux enseignants** H  
**Atelier de cartographie** B  
**Collège Universitaire** A  
**Département d'Économie** H  
**Département des langues** C  
**Direct. de la Vie Universitaire (DVU)** B  
**Associations et syndicats étudiants** B  
**Association sportive (AS)** A  
**Bureau des arts (BDA)** B  
**Bureau des élèves (BDE)** A  
**Junior Consulting** 84, rue de Grenelle  
**Sciences Po Environnement** A  
**École des Aff. Inter. (PSIA)** H

**ADRESSES**

**J** 13, rue de l'Université  
**K** 117, bd Saint Germain  
**L** 224, bd St Germain  
**S** 56, rue Jacob

**École de Droit** J  
**École de la Communication** C  
**École de Journalism** K  
**École Doctorale** D  
**Formation commune, Proj. collectifs** J  
**Master Affaires Européennes** H & J  
**Master Affaires Publiques** J  
**Master d'Expériment. Arts et Politique (SPEAP)** H  
**Master Gestion des Ressources Humaines** H  
**Master Governing the Large Metropolis** J  
**Master of Public Affairs (MPA)** K  
**Master Urbanisme** K  
**Pôle central** A  
**Préparation agrégation d'histoire** A & B  
**Préparation aux concours administratifs** J  
**Programme diversité - Égalité des chances** A  
**Salles informatiques** A, D, H  
**Salles de travail - Prépa-concours** C  
**Salle des professeurs** H  
**Service Carrières (stages et premier emploi)** J  
**Sciences Po Entrepreneurs** 84, rue de Grenelle  
**Service numérique (e-cours, pôle web, pôle audiovisuel, labo. de langues & graphisme)** B  
**Service planning** A

**SALLES DE COURS CODE BÂTIMENT**

**Amphithéâtres É. Boutmy, J. Chapsal,** A  
**A. Leroy-Beaulieu, Albert Sorel** A  
**Amphithéâtre Caquot** H  
**Amphithéâtres J. Moulin, C. Erignac** J  
**Salles A11 - A35** A  
**Salles B101 - B407** B  
**Salles C901 - C933** C  
**Salles D501 - D606** D  
**Salles H101 - H409** H  
**Salles J07 - J211 - J306 - J307** J  
**Salles K700 - K725** K

**CENTRES DE RECHERCHE ADRESSE**

**CDSP** 84, rue de Grenelle  
**Centre d'Études Européennes (CEE)** H  
**CERI** S

**Campus de Paris**

**CEVIPOF** 98, rue de l'Université  
**CSO** 19, rue Amélie (7<sup>e</sup>), 84, rue de Grenelle, K  
**Centre d'Histoire de Sciences Po (CHSP)** S  
**Département d'économie** H  
**Département d'histoire** L  
**DIME-SHS** 84, rue de Grenelle  
**IDDR - Chaire Dév. Durable** 41, rue du Four  
**LIEPP** H  
**MAX PO** H  
**OSC** 98, rue de l'Université  
**OFCE** 69, quai d'Orsay (7<sup>e</sup>)

**VIE PRATIQUE ADRESSE/TÉLÉPHONE**

**Accueil appariteurs** A, +33 (0)1 45 49 50 01 / 02  
**Cafétérias Crous** A, B, et 45, rue des Sts-Pères  
**Help Desk informatique** +33 (0)1 45 49 77 99  
**Infirmierie** bât. B, +33 (0)1 45 49 59 99  
**Pôle d'écoute psychologique** B  
**RDV pôle santé** B  
 mariedominique.danchald@sciencespo.fr  
**Restaurants universitaires :** +33 (0)1 43 25 66 23  
 +33 (0)1 46 34 23 83  
 +33 (0)1 45 49 55 55  
**Sécurité** +33 (0)1 45 49 50 50  
**Standard** +33 (0)1 45 49 50 50  
**Police** 17  
**Pompiers** 18  
**SAMU** 15 ou 112



Illustrations : © Camille Chem-Lenhof

*Tous nos remerciements à Camille Chem,  
étudiante en 2<sup>e</sup> année à Sciences Po,  
pour ses dessins et son humour.*

